

PRUD'HOMIES DE PÊCHE, UN OUTIL EFFICACE DE GESTION ?





PLANÈTE MER

La mission que Planète Mer s'est donnée, c'est d'agir tous ensemble pour retrouver un équilibre durable entre la vie marine et les activités humaines.

Nous intervenons dans 3 domaines d'action : la protection de la biodiversité marine, la gestion des ressources de pêche, la restauration des milieux dégradés. Pour atteindre nos objectifs, nous construisons avec les parties prenantes des solutions concrètes, sur le terrain, reproductibles sur d'autres territoires et qui peuvent être reprises et mises en œuvre dans les politiques publiques le cas échéant. Planète Mer est une association reconnue d'intérêt général.

LE CDPMEM Var

Le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Var, est une organisation interprofessionnelle des métiers de la pêche maritime et des élevages marins du Var. Organisme professionnel de droit privé chargé de missions de service public, il fédère près de 200 professionnels. Au quotidien, il s'engage pour la préservation et le développement des métiers traditionnels de la pêche. Ses missions sont d'assurer la représentation et la promotion, au niveau départemental, des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin et d'assurer, auprès des entreprises de pêche et des salariés de ces entreprises, une mission d'information et de conseil.

LES PARTENAIRES



Responsable de publication : Planète Mer

Copyright : Planète Mer

La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs à condition que la source soit dûment citée. La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs.

Citation : Spadoni S., Lepetit A. 2021. Prud'homies de pêche, un outil efficace de gestion ? Synthèse 2021. Programme PELA-Méd Planète Mer. 20 pages.

Mise en page : Sara Spadoni et Agence de communication Pollen

Photographie en couverture : © Planète Mer – A. Lepetit

Disponible sur : planetemer.org

Février 2022

PRUD'HOMIES DE PÊCHE, UN OUTIL EFFICACE DE GESTION?

SYNTHÈSE 2021

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le CDPMEM Var, partenaire clé du programme PELA-Méd, sans qui aujourd'hui nous ne serons pas ici.

Nous adressons aussi nos sincères remerciements à tous les pêcheurs rencontrés pour avoir participé à l'étude, pour nous avoir offert l'opportunité de découvrir leur métier et leur quotidien mais aussi pour leur accueil chaleureux au sein des différents prud'homies.

Nous remercions aussi toutes les personnes (administrateurs, scientifiques, gestionnaires, etc..) qui ont participé à l'enquête de terrain et qui ont contribué, en répondant aux questions, à la réalisation de ce document.

Planète Mer remercie également la Fondation Daniel & Nina Carasso, France Filière Pêche, Métropole Toulon Provence Méditerranée, une goutte d'eau pour notre planète ainsi que la Fondation d'entreprise Carrefour de soutenir le programme PELA-Méd et ainsi, la pêche artisanale aux petits métiers du Var.



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
LE TERRITOIRE D'ÉTUDE	6
L'ENQUÊTE DE TERRAIN	8
ATOUTS ET LIMITES	10
BESOINS ET ATTENTES	12
PROCHAINES ÉTAPES	13
PERSPECTIVES	17
BIBLIOGRAPHIE	19

AVANT - PROPOS

Le programme PELA-Méd (Pêcheurs Engagés pour L'Avenir de la MEDiterranée) est un programme de développement du territoire pour et par les pêcheurs aux petits métiers du Var, mené par Planète Mer en étroite collaboration avec le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Var (CDPMEMV).

Les trois principaux objectifs de ce programme sont de :

- Acquérir des connaissances sur les ressources exploitées et les activités de pêche ;
- Renforcer la surveillance et le contrôle des pêches afin de lutter contre le braconnage ;
- Mettre en place une gestion partagée et adaptative, basée sur les principes de la cogestion.

A travers ce programme, la mission de Planète Mer est d'accompagner la profession vers une pêche durable et responsable.

Cette synthèse vise à présenter les principaux résultats d'une étude menée, entre février et septembre 2021, dans le cadre du premier axe de travail de PELA-Méd dont l'objectif est d'« *Évaluer les règlements prud'homaux en vigueur en fonction du contexte réglementaire en vigueur* ». Il s'agissait d'apporter les éléments basés sur la perception des acteurs du territoire pour répondre aux problématiques suivantes :

- Sous quelles conditions les prud'homies de pêche et leurs règlements peuvent être un outil efficace et légitime de gestion des ressources halieutiques dans le Var et être le support d'une cogestion ?
- Comment harmoniser, rendre pertinent et mettre à jour les différents règlements prud'homaux au regard de la réglementation européenne et nationale ainsi que du contexte écologique actuel ?



LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

Cette étude a été menée sur l'ensemble du territoire d'intervention du CDPMEMV et du programme PELA-Méd, correspondant au département du Var, allant de Saint-Cyr-sur-Mer à Saint-Raphaël.

Dans le Var, la pêche professionnelle a un caractère très artisanal : 87% des navires de pêche mesurent moins de 10 mètres de long (Ifremer, 2019), les sorties en mer durent généralement moins de 24 heures et les zones de pêche sont prioritairement situées dans la bande des 3 milles nautiques (Ifremer, 2019 ; CRPMEV, PACA 2014).

Appelée aussi pêche aux « petits métiers », la petite pêche artisanale varoise est exercée par une seule personne principalement à partir d'embarcation de type « pointu » (Guerin, 2007 ; CRPMEV PACA, 2014) et se caractérise par une forte polyvalence des activités (filets, casiers, palangres, sennes, etc.) (Ifremer, 2019).



© Planète Mer – A. Lepetit

L'organisation du secteur halieutique varois et sur l'ensemble du littoral de Méditerranée française, repose depuis des siècles sur une institution maritime corporative ayant des prérogatives en matière de gestion de l'activité halieutique à l'échelle locale : la prud'homie de pêche.

Le territoire d'étude compte 8 prud'homies de pêche : Bandol, Sanary-sur-Mer, Le Brusc, La Seyne-sur-Mer, Toulon, le Lavandou, Saint-Tropez et Saint-Raphaël (Figure 1). Certaines prud'homies ont des sections autonomes en leurs seins : Saint-Mandrier-sur-Mer (section de La Seyne-sur-Mer), Carqueiranne, Hyères-Porquerolles, Les Salins d'Hyères et Giens (sections de Toulon). Lors de cette étude, ces sections ont été prises en compte et étudiées comme des prud'homies à part entière.

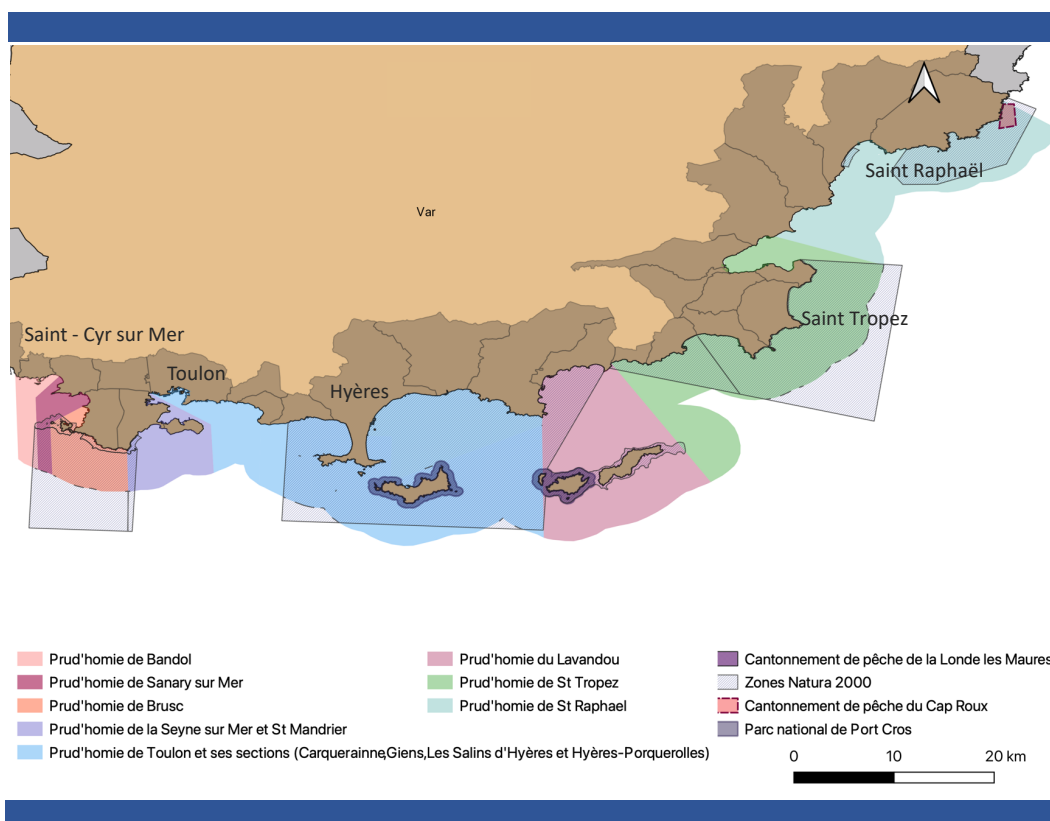


Figure 1 Le territoire d'étude (Sources : Délimitations maritimes françaises : SHOM, 2021 ; Délimitation terrestre : OpenStreetMap, 2018 ; Délimitation prud'homies : Ifremer- Système d'Information Halieutique, 2013 ; Système de projection : WGS84)



L'ENQUÊTE DE TERRAIN

La méthode de recueil de la perception des acteurs

Au cours de cette étude, cinquante-deux entretiens semi-directifs ont été réalisés entre avril et mai 2021. L'objectif de ces entretiens semi-directifs était de recueillir les perceptions des acteurs du territoire sur les prud'homies de pêche varoises et sur les règlements prud'homaux.

Les acteurs enquêtés ont été identifiés parmi les acteurs locaux du domaine halieutique et répartis en cinq groupes, en fonction de leur secteur d'activité :

- Agents du développement (gestionnaires d'espace naturel et ONG),
- Structures d'accompagnement de la profession (Comités des pêches et des élevages marins),
- Service de l'État (DIRM et DDTM),
- Experts scientifiques,
- Pêcheurs professionnels.

Le groupe « pêcheurs professionnels » représente le groupe d'acteurs auprès duquel les efforts d'échantillonnage ont été les plus importants puisque trente-sept patrons pêcheurs ont été enquêtés, soit près de 70 % de l'échantillon et environ 30% de la population des patrons pêcheurs du Var (Figure 2).

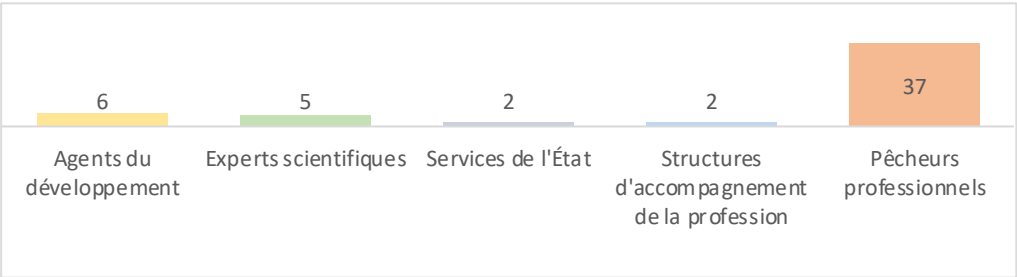


Figure 2 Participation des acteurs à l'étude par groupe

La totalité des prud'homies du Var (treize en considérant les sections comme des prud'homies indépendantes) ont participé à l'étude. Pour chacune des prud'homies, le prud'homme, un patron pêcheur en début de carrière (moins de 15 ans d'activité), un patron pêcheur en milieu de carrière (15-25 ans d'activité) et un patron pêcheur en fin de carrière (plus de 25 ans d'activité) ont été rencontrés.



© Planète Mer - M. Racine

ATOUTS ET LIMITES DES PRUD'HOMIES

La perception des acteurs du territoire

Cette étude a mis en évidence l'existence d'une scission au sein des acteurs rencontrés concernant la perception qu'ils se faisaient du rôle des prud'homies de pêche sur le territoire.

La majorité des acteurs rencontrés (73%) est favorable au maintien de ces structures sur le territoire car elles sont, selon eux, « *bénéfiques* », « *une véritable plus-value* » et « *une richesse* » pour le territoire.

En revanche, 27% des acteurs rencontrés se sont montrés plus « *douteux* », « *inquiets* » et « *résignés* » sur l'avenir des prud'homies en soulignant que le maintien de ces structures sur le territoire n'a, à ce jour, plus raison d'être. Ces deux groupes d'acteurs ont motivé leurs réponses en mettant en avant les bénéfices que les prud'homies apportent au territoire ainsi que les limites de ces structures.



ATOUTS

- ❑ Permettent la création d'un espace de dialogue entre les différents acteurs
- ❑ Facilitent l'organisation des pêcheurs et la gestion des conflits entre les professionnels à l'échelle locale
- ❑ Permettent une gestion halieutique plus adaptée pour le territoire grâce aux mesures innovantes présentes dans les règlements prud'homaux
- ❑ Fournissent des services pratiques aux pêcheurs (locaux partagés, machine à glace, étales, etc.)



LIMITES

- ❑ Désengagement des pêcheurs dans la vie prud'homale (nettoyage locaux, participation à l'AG, etc.)
- ❑ Désengagement de l'administration dans la validation des règlements et dans la participation aux AG
- ❑ Désengagement des prud'hommes dans l'accomplissement de leurs missions de surveillance et contrôle par crainte des représailles
- ❑ Fonctionnement des prud'homies très dépendant du premier prud'homme en charge
- ❑ Existence d'un clivage « générationnel » au sein des pêcheurs
- ❑ Territoires de pêche plus étendus que dans le passé
- ❑ Certaines mesures des règlements prud'homaux non adaptés au contexte réglementaire en vigueur



© Planète Mer - M. Racine

BESOINS ET ATTENTES DES ACTEURS RENCONTRÉS

L'étude a également permis d'identifier les besoins et les attentes des acteurs rencontrés, vis-à-vis des prud'homies de pêche du Var ainsi que des services de l'État. Ces besoins constituent les conditions nécessaires pour moderniser les prud'homies de pêche varoises afin de remettre ces structures au centre de la gestion halieutique locale :

1. Renforcer les contrôles en mer ;
2. Recréer un lien fort avec les services de l'Etat ;
3. Favoriser la mobilisation des « nouveaux pêcheurs » ;
4. Améliorer l'accessibilité des règlements prud'homaux et la transmission des connaissances ;
5. Actualiser les règlements prud'homaux ;
6. Réaliser des études et un suivi scientifique du territoire.

Trois de ces besoins ont été identifiés comme prioritaires et traduits en actions (en bleu dans le schéma ci-dessous). Ces actions seront mises en œuvre tout au long de l'année 2022.



**RENFORCER LES
CONTROLES EN
MER**



**RECRUTEMENT DE
DEUX GARDES-JURÉ**



**RE-CRÉER UN LIEN FORT
AVEC LES SERVICES DE L'ETAT**



**REUNION AVEC DIRM ET
DDTM**



**ACTUALISER LES
RÈGLEMENTS
PRUD'HOMIAUX**



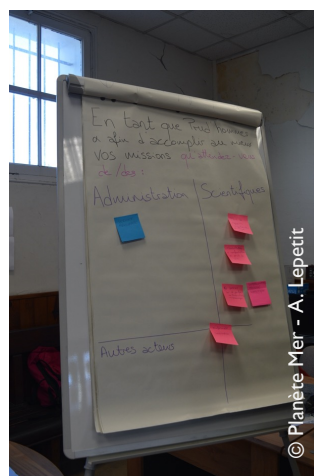
**MISE À JOUR ET
HARMONISATION À
L'ECHELLE DU VAR DES
REGLEMENTS
PRUD'HOMIAUX**

PROCHAINES ÉTAPES

La première action, indispensable à la pérennisation des prud'homies de pêche, à mettre en œuvre est, selon les acteurs rencontrés, la mise à jour et l'harmonisation à l'échelle du Var des règlements prud'homaux. Ce travail, qui sera réalisé au cours de l'année 2022 au sein des treize prud'homies varoises, a comme objectif final la co-construction, avec les pêcheurs et l'administration, d'un règlement prud'homal commun au département.

Le soutien de l'administration sera fondamental pour un bon accomplissement de ce processus, car leur participation garantira la validité des mesures réglementaires proposées au regard des réglementations européennes et françaises en vigueur.

Étant donné que les prud'homies de pêche sont les seules à pouvoir valider et rédiger des règlements prud'homaux l'approbation des décisions prises par l'ensemble des pêcheurs ainsi qu'un fort soutien des prud'hommes seront nécessaires pour un bon accomplissement de ce processus.



Réunion de restitution des résultats de l'étude et de construction de l'argumentaire en faveur des prud'homies avec les prud'hommes du Var

La mise à jour réglementaire

La totalité des règlements prud'homaux actuellement en vigueur dans le Var nécessite une actualisation et une mise à jour.

Cette modernisation réglementaire aura comme objectif de rendre les textes compréhensibles, lisibles et cohérents pour l'ensemble des acteurs du territoire en particulier l'Administration. Elle concernera aussi bien la mise à jour du contenu (mesures réglementaires) que la forme.

Cette action se déclinera en quatre étapes :

1. Mettre à niveau des règlements prud'homaux par rapport aux textes réglementaires en vigueur ;
2. Homogénéiser et harmoniser la structure les différents règlements prud'homaux ;
3. Réaliser un travail lexical avec la traduction des termes en patois provençal en français et/ou réalisation d'un glossaire ;
4. Associer les noms de lieux dits à des coordonnées géographiques (GPS).

L'harmonisation réglementaire : un changement d'échelle nécessaire

Harmoniser, à l'échelle du Var, le contenu des treize règlements prud'homaux actuellement en vigueur sur le territoire permettra d'homogénéiser les mesures de gestion proposées par les différents textes et de protéger, par conséquent, pareillement la ressource à l'échelle du département, mais aussi d'obtenir une meilleure organisation de l'espace maritime entre professionnels, une facilitation des contrôles et aussi une possible réduction des conflits d'usage.

L'étude a mis en évidence une structuration commune du contenu des règlements prud'homaux. En effet, ils présentent tous deux grandes parties : une première partie regroupant les mesures de gestion et les caractéristiques des engins de pêche (maillage, nombre d'hameçons, temps de calée, ouverture et fermeture de la saison de pêche pour certaines espèces, tailles minimales, etc.) et une deuxième rassemblant les règles de vie de la prud'homie.

L'harmonisation envisagée concernera uniquement les mesures de gestion et les grandes caractéristiques des engins de pêche qui devront être les mêmes sur l'ensemble du territoire varois (Figure 3).

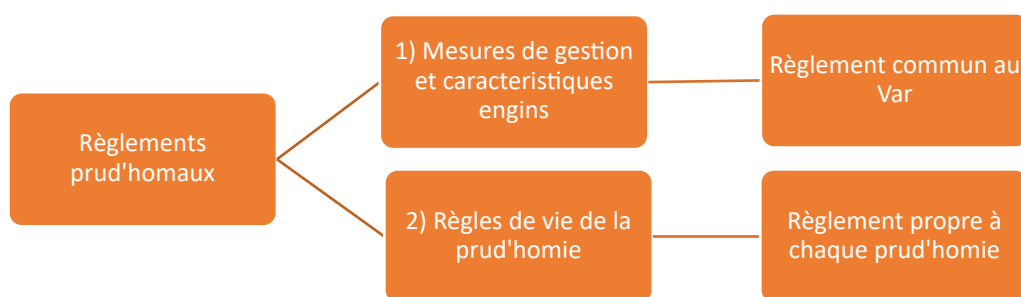


Figure 3 Le contenu des règlements prud'homaux et l'harmonisation envisagée

Les autres notions telles que le tirage au sort, la cotisation, les zones d'interdiction à la pêche, etc. ne seront pas concernées par ce travail d'harmonisation. Ces mesures resteront de compétence exclusive de chacune de prud'homies et elles seront réglementées via l'édiction des règlements internes propres à chaque prud'homie.





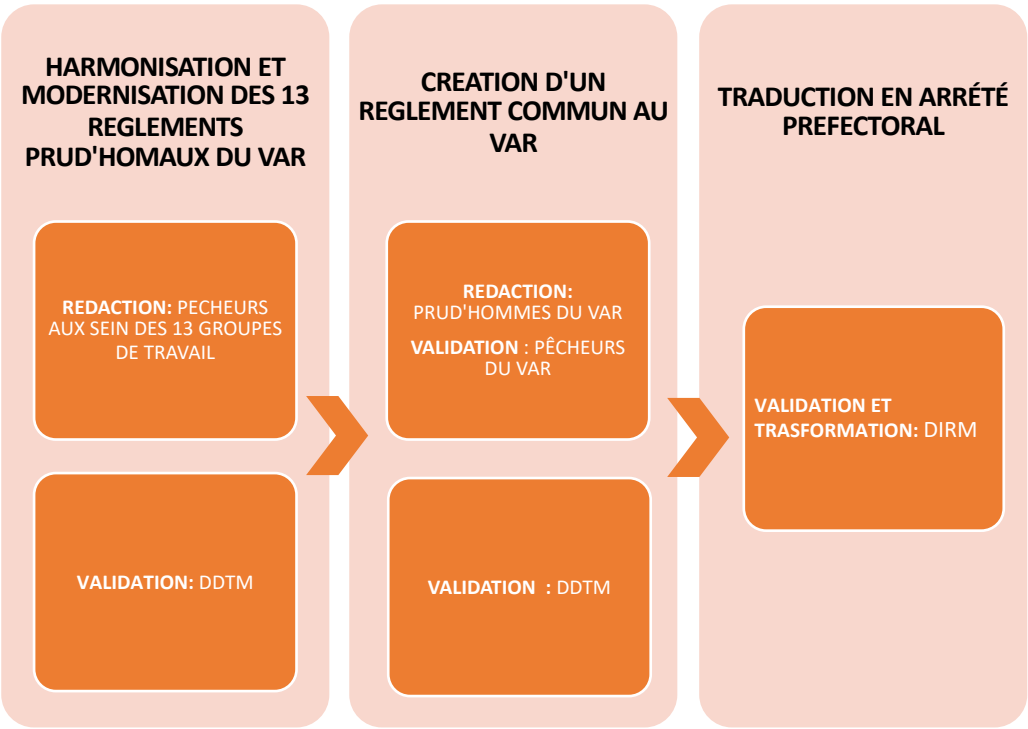
© Planète Mer - M. Racine

PERSPECTIVES

L’accomplissement du travail d’actualisation et d’harmonisation représente une première étape dans le processus de mise en place d’une gestion partagée et adaptative de la pêche artisanale aux petits métiers sur le territoire varois.

En effet, la construction d’une base commune, que ce soit au niveau des mesures réglementaires ou au niveau de la forme, ouvre la voie à la construction d’un règlement unique, commun pour toutes les prud’homies du département, approuvé et validé par les pêcheurs et l’Administration.

Une fois adopté par l’ensemble des parties prenantes, en premier lieu les pêcheurs professionnels des prud’homies de pêche, ce règlement prud’homal commun et unique, il pourra alors, être envisagé, sous certaines conditions, la transformation de ce texte en arrêté préfectoral, qui une fois en vigueur devra et pourra être discuté et modifié en fonction des besoins des pêcheurs et/ou de l’état des populations.



Cet arrêté préfectoral devrait ainsi permettre :

- Aux pêcheurs d'être reconnus comme acteurs de la gestion halieutique locale ;
- Aux gardes-jurés de faire respecter les mesures de gestion issues d'un règlement prud'homal à l'ensemble des pêcheurs (professionnels et plaisanciers) ;
- Aux services de l'Etat de faire respecter, lors de leurs actions de contrôle et de surveillance, les mesures réglementaires proposées par les pêcheurs.

Cette transformation pourra avoir lieu seulement sous certaines conditions de « Protection et gestion des ressources halieutiques », ainsi des études et suivis scientifiques devront être menées afin de valider scientifiquement les observations empiriques des pêcheurs et, par conséquent, approuver les mesures proposées.



Réunion des restitution des résultats de l'étude aux membres du COPIL

BIBLIOGRAPHIE

CRPMEM PACA, 2014. *État des lieux des entreprises varoises de pêches maritimes et d'élevages marins.* Comité Régional des pêches maritimes et des élevages marins.

GUERIN Benoit, 2007. *Pour une pêche durable en France et en Europe.* WWF.

IFREMER, 2019. *Activité des navires de pêche : Quartier maritime de toulon* [en ligne]. Système d'informations halieutiques. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00650/76229/77192.pdf>



137 avenue Clôt Bey
13008 Marseille
04.91.54.28.74
planetemer.org
contact@planetemer.org

